

Le fil rouge de l'émancipation démocratique (II)

« Croît aussi ce qui sauve »⁽¹⁾

Nous avons suivi la trace des héritages démocratiques et mesuré les considérables défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés⁽²⁾. A quelles conditions est-il cependant permis d'espérer ?

Jean-Pierre DUBOIS, président d'honneur de la LDH

Dans un monde où les communs sont vitaux mais les acteurs fragmentés, la réponse démocratique ne peut être partagée que dans une *démarche ascendante* de mise en commun, dans la conception d'un *universel sans surplomb* comme dans *l'articulation territoriale* des légitimités et des pouvoirs. Rien n'est ici possible sans la mobilisation des citoyens, qui suppose l'invention de nouvelles *intermédiaires solidaires* entre individus autonomes afin d'arracher à la marchandisation et à la précarisation des « communs » à gérer en commun... dans le cadre de nouvelles institutions enfin réellement internationales.

L'universel multi-contextualisé

Même si Amartya Sen invite à penser « *la démocratie des autres* », l'invention de la démocratie est toujours vue comme européenne par les esprits européens⁽³⁾. Face à cette contradiction entre visée universelle et origines situées, il faut, comme pour la notion de civilisation, penser au pluriel qui préserve de l'ethnocentrisme. Comme

« Comme les droits de l'Homme, la démocratie ne peut échapper à la dialectique de l'universalité (sans laquelle il n'est pas d'égalité, notamment politique, entre les êtres humains) et de la diversité (des cultures et des structurations de rapports interindividuels).»

les droits de l'Homme, la démocratie ne peut échapper à la dialectique de l'universalité – sans laquelle il n'est pas d'égalité, notamment politique, entre les êtres humains – et de la diversité (des cultures et des structurations de rapports inter-individuels).

Egalité des sexes et des genres, place faite à une jeunesse plus autonome, reconnaissance d'un droit à la citoyenneté de résidence⁽⁴⁾ : autant de conditions d'effectivité de la démocratie dans un monde bouleversé par les dynamiques d'émancipation des femmes, de progrès de l'éducation, de mobilité des êtres humains et d'ouverture du rapport individuel au monde.

Sur tous ces sujets, un *universalisme multi-contextualisé* affirme le caractère indérougeable de l'égalité et donc de l'universalité

des droits, mais oppose aux « sens uniques » imposés par les dominants d'hier – comme si l'Universel n'était accessible qu'« à l'occidentale » – la légitime pluralité des modalités de mise en œuvre des droits propres aux différentes cultures qui font la diversité humaine : l'Universel authentique ne se construit que par convergences non contraintes autour de « plus petits communs multiples » d'ampleur croissante.

L'articulation territoriale du local au mondial

Les Français sont habitués à ne penser la question de la « séparation des pouvoirs » qu'à l'échelle de la nation, comme une décentralisation républicaine du centralisme. Mais avant même la Révolution française, la première application du constitutionnalisme libéral avait lié, dans la fondation de la Fédération des Etats-Unis, séparations « horizontale » et « verticale » des pouvoirs pour éviter tout « despotisme ».

Les deux modèles constitutionnels les plus anciens au monde sont l'un multinational depuis 1707 (Royaume-Uni), l'autre fédéral depuis 1787 (USA). Et même en France la République, dès qu'elle s'est durablement installée, a consacré dès 1884 la libre administration des communes. Démocraties nationale et locale ont de longue date partie liée.

L'état du monde le confirme : les grands Etats, sauf la France et le Japon, sont soit des Etats unitaires à régimes autoritaires,

(1) C'est cette fois d'Hölderlin que nous avons ici besoin...

(2) Voir l'article « Le fil rouge de l'émancipation démocratique (I). « Les chemins de la liberté » » publié dans *D&L* n°198, mai-juin-juillet 2022, p.38-40.

(3) A certains égards, la fameuse « mission civilisatrice » a été ici relayée par le « droit d'ingérence ».

(4) Pour que l'ensemble des résidents durables sur un territoire puisse contribuer à la construction d'un avenir commun sur la base de l'égalité de droits politiques.

«Dès lors que la globalisation accélérée des flux d'échanges et des moyens d'action relativise les souverainetés étatiques, la redistribution territoriale des pouvoirs, pour traiter les déficits de légitimité et d'effectivité, doit les articuler du local jusqu'au planétaire.»

soit des Etats démocratiques... fédéraux. En Europe, sauf là encore la France et aussi la Pologne, il n'existe plus de grands Etats unitaires⁽⁵⁾. Et partout les Etats-nations sont pris en tenailles entre le développement d'instances politiques supranationales et la montée en puissance de pouvoirs régionaux.

Dès lors que la globalisation accélérée des flux d'échanges et des moyens d'action relativise les souverainetés étatiques, la redistribution territoriale des pouvoirs, pour traiter les déficits de légitimité et d'effectivité, doit les articuler du local jusqu'au planétaire. La «*séparation territoriale des pouvoirs*», ou plutôt leur articulation, est un des enjeux démocratiques centraux du XXI^e siècle. Globalisation planétaire, intégrations «régionales» et demandes croissantes de reconnaissance de singularités territorialisées sont associées à des revendications de *self-government* à taille contrôlable par les individus. Il ne suffit plus de raisonner seulement «horizontalement» : penser global et agir local, c'est articuler expressions et processus démocratiques aux échelles locale, régionale, nationale, par régions du monde et planétaire. Cela suppose la reconnaissance de légitimités à chaque niveau, un accord sur une distribution des

(5) L'Allemagne est une République fédérale; le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne sont aujourd'hui des Etats «quasi-fédéraux» (où il n'y a pas ou plus d'uniformité législative territoriale sur des sujets majeurs).

(6) Militants et lanceurs d'alerte...

(7) Où ils ont de surcroît échoué...

(8) Inspiré de l'ordre public social qui a fondé la construction historique du droit du travail.

(9) Y compris sociaux et environnementaux.

compétences, moyens et ressources, et des procédures d'ajustement périodique des niveaux d'interdépendance.

Cette refondation territoriale de la démocratie ne peut se réaliser que progressivement et à des rythmes variables selon les parties du monde : pour dépasser les logiques antidémocratiques identitaires qui instrumentalisent les relativismes, le nouveau saut territorial dans l'histoire démocratique ne doit ignorer ni les peuples, ni les nations, ni les identités vécues.

Une réflexion liant citoyenneté et égalité, comme pour la citoyenneté sociale, pense alors la *citoyenneté territoriale* sur un double plan : égale jouissance des droits fondamentaux, entre résidents de chaque territoire, comme condition d'effectivité de la citoyenneté ; déploiement de la citoyenneté dans le rapport non seulement à l'Etat mais aussi à tous les échelons de démocratie instituée. C'est à ces deux conditions que pourrait cesser de se dissoudre l'effectivité démocratique.

L'institutionnalisation d'intermédias souple

« Collectifs » et « coordinations » éphémères, « assemblées de luttes » ad hoc, réseaux de veille on line, mobilisations par les réseaux sociaux, etc. : partout dans le monde, les luttes pour la démocratie passent par d'autres canaux que les corps intermédiaires institués de la démocratie libérale, par de nouveaux mouvements fondés sur le non-dessaisissement de la « base citoyenne » – comme si Jean-Jacques Rousseau avait investi les réseaux sociaux. Il est facile d'ironiser sur l'écart entre discours et réalités ou sur les faiblesses de ces jeunes pousses. Mais contrairement aux anciens acteurs elles mobilisent jeunesse et forces vives, et signalent des mutations qu'on ne peut ignorer : le réseau plutôt que la hiérarchie, le « fluide éphémère » plutôt que l'« institué durable ».

Demeurent certes des interrogations fondées : comment gagner un combat sans organisation ? Comment faire vivre une démocratie sans institutions ? Comment refuser le court-termisme en pratiquant l'éphémère ? Comment articuler le local et le mondial ? Etc. Mais la refondation démocratique devra prendre en compte l'individuation.

Reconstruire des *intermédias politiques légitimes*; articuler droits des producteurs et droits des consommateurs en



© NUIT DEBOUT TOULOUSE

dépassant des contradictions aliénantes ; tirer les conséquences des mutations des rapports socio-culturels en développant de nouvelles formes instituées d'expression collective des citoyens et en prenant au sérieux les modes de délibération ; concilier l'expression de minorités civiques actives⁽⁶⁾ et l'égalité d'accès à la décision finale pour tous : cette *mutation des acteurs, des outils et des procédures démocratiques* est la seule chance de surmonter la crise du Politique.

La réappropriation des « communs » face à la marchandisation

Les aspirations à la démocratie se heurtent à la marchandisation globale, à un capital financier mondialisé et émancipé de toute régulation effective, qui trouve des relais despotes faciles à corrompre. Cette domination produit de la « casse sociale » au Nord comme au Sud, mais aussi de la « casse culturelle » : régression de l'anthropodiversité, cercle vicieux de l'uniforme « westernisé » et de l'identitaire. Elle suppose des « talons de fer » pour organiser la surexploitation dans les « usines du monde » et rentabiliser le pillage des ressources naturelles et humaines.

Dans la lutte contre cette marchandisation illimitée, le rapport de forces est inégal : la domination est « intégrée » par la globali-



Les luttes pour la démocratie passent par d'autres canaux que les corps intermédiaires institués de la démocratie libérale, avec de nouveaux mouvements fondés sur le non-dessaisissement de la « base citoyenne ». Le réseau plutôt que la hiérarchie, le « fluide éphémère » plutôt que l'« institué durable »... Ci-contre en avril 2016, le mouvement « Nuit debout » dans la ville de Toulouse.

sation des marchés et de la circulation des capitaux, ce qui n'est encore le cas ni des luttes sociales ni les solidarités culturellement vécues.

C'est ce handicap que doit surmonter *la démocratisation de la mondialisation*, qui conditionne l'avenir même de la démocratie. Car le réel impose la pensée d'un avenir commun de l'humanité : nos ressources sont de plus en plus rares ; nos moyens d'action sur ce qui nous entoure - à l'âge de l'anthropocène - et sur nous-mêmes - la bioéthique n'aurait d'effectivité que planétaire - sont devenus si efficaces qu'ils doivent être régulés, sauf à compromettre la survie de l'espèce (la viabilité de la planète) ou sa nature même (« l'homme augmenté »).

La seule alternative à la violence anomique porteuse de régressions à très grande échelle réside dans une *fondation*

en légitimité de « politiques de l'humanité » discutées dans des enceintes mondiales pourvues d'une légitimité démocratique : enjeux écologiques et sanitaires, résolution pacifique des conflits, maîtrise des avancées technoscientifiques, mais aussi universalisation de la garantie effective des droits fondamentaux, y compris des droits économiques et sociaux, contre les logiques de domination et d'aliénation.

Le renouvellement des institutions mondiales, un impératif

Les aspirations démocratiques à cette échelle ne seront pas organisées dans un Parti mondial ou une Internationale organique relevant d'autres temps⁽⁷⁾, mais par la constitution d'*alliances* entre mouvements sociaux et politiques (écologistes, féministes, antiracistes, etc.) en quête d'égalité, liberté et dignité, sur la base de solidarités

objectives dont le ressenti subjectif doit être stimulé. C'est sous la pression de ces nouveaux acteurs sociaux que pourront avoir une chance de naître des *institutions mondiales renouvelées*, qui feraient place à la représentation non seulement des Etats mais des sociétés civiles, pour passer d'organisations interétatiques à des institutions réellement « internationales ».

Ces institutions plus légitimes pourraient produire des normes efficaces à la bonne échelle, selon un « *ordre public territorial* » organisant un juste échange d'après un « principe de faveur »⁽⁸⁾. Ce principe, qui pourrait dans un premier temps être mis en œuvre par une Union européenne démocratisée, conditionnerait l'accès aux territoires économiques régulés par une autorité démocratiquement légitime au respect de normes plus exigeantes que le plancher mondial, en fonction des niveaux de protection des droits fondamentaux⁽⁹⁾. La différenciation territoriale des normes et l'articulation des régulations obéiraient au double principe du cliquet - protection contre toute régression des normes acquises sur un territoire donné - et du levier - extension des progrès normatifs d'un territoire à l'autre. Les acteurs marchands seraient ainsi contraints soit de hausser leur niveau de respect des normes sociales et environnementales pour accéder aux marchés les plus solvables, soit de réorienter leur production vers la consommation intérieure, là où des prolétaires de la mondialisation travaillent aujourd'hui pour l'exportation à bas coût vers le Nord. Et les acteurs politiques retrouveraient de l'efficacité légitimante, à la fois protectrice et promotrice d'une harmonisation par le haut. Face à deux adversaires - la « gouvernance » mondialiste postlibérale et l'autoritarisme identitaire -, la démocratie ne peut survivre qu'en se régénérant, c'est-à-dire en répondant à l'accroissement des *interdépendances et des multi-appartenances*.

Construire de l'Universel sur la base de l'*égaliberté*, du commun en respectant la diversité ; articuler les niveaux territoriaux de délibération démocratique ; inventer les cadres institués et instituants d'*une société d'individus à la fois autonomes et solidaires* ; reconquérir les « *communs humains* » face à la marchandisation du monde : ces tâches immenses ne sont pas hors de portée si nous parvenons à réenclencher une dialectique démocratique hors de laquelle se perdrait l'humanité. ●

« Face à deux adversaires - la "gouvernance" mondialiste postlibérale et l'autoritarisme identitaire - la démocratie ne peut survivre qu'en se régénérant, c'est-à-dire en répondant à l'accroissement des interdépendances et des multi-appartenances. »